

## Séance du jeudi 06 juillet 2023

Date de la convocation : 28 juin 2023

**Membres titulaires en  
exercice : 59**

*L'an deux mille vingt-trois et le six juillet, l'assemblée régulièrement convoquée, s'est réunie sous la présidence de Madame Martine AUBRY, Présidente de la Communauté de Communes De l'Aire à l'Argonne*

**Présents : 40**

**Présents non votants :  
4**

**Représentés : 5**

**Votants : 45**

**Présents votants** : Jean-Louis ADRIAN, Martine AUBRY, Eric BACHELEZ, Fabrice BARDOT, Evelyne BERTHAUX, Josiane BIGUINET, Robert BRENEUR, Philippe BRISSE, Sophie CHARRIOT, Patrice CHARTON, Didier CHASSEIGNE, Alain CHAUDRON, Mathilde DECHEPPE, Sabrina DEJEAN, Cédric GARAT, Marie-Cécile GEORGE, Patrick GROSS, Jean-Marc ILIC, Sylvine JOSSELIN, Dania KLEIN, Marie-Françoise KLEIN, Gérard L'HUILLIER, Raymond LECLERC, Lidwine LINARD, Maurice LOCARDEL, Vincent LOMBART, Séverine MACINOT, Pascal MENUISIER, Marie-Claude MICHEL, Thierry MIGOT, Michel MOREAU, Mireille MOREL, Sylvain OBARA, Laurent PALIN, Karine PATRIS, Anne RAMAND, Thierry RAMAND, Bernard RENAUDIN, Michel VARNUSSON, Marie-Pierre VERDUN

**Représentés** : Clarisse JACQUET par Michel MOREAU, Françoise KLEIN par Lidwine LINARD, Pierre-Louis MOLITOR par Vincent LOMBART, Nathalie PHILIPPOT par Dania KLEIN, Brigitte WEISSE par Marie-Pierre VERDUN

**Excusés** : Jean-Pol BUVIGNIER, David GABRIEL, Marc NICOLAS, Christian WEISS, Christine POLMARD

**Absents** : Patrice ADAM, Sarah BAJOLOT, Christian BAZART, Vincent BAZART, Cyril CHARLES, Patrice DEFOULLOY, Viviane DOLIZY, Clément FEVEZ, Sylvain FOURES, Hervé GAND, Serge GAUGUIER, Armelle GONDOUIN, Raphael HUMBERT, Jean-Marie HURAUT, Marie-Thérèse HURAUT, Chantal JEANSON LAMBERT, Christophe LANG, Nicolas MAURER, Patrick PERARD, Céline PHILIPPOT, Julien PINET, Yannick SANGNIER, Angélique THILL, Francis WITZ

**Secrétaire de séance :** Patrick GROSS

**DE\_2023\_060 - Objet : Autorisation de signature de la convention pour la fourniture de repas avec Familles Rurales « Entre Aire et Chée »**

RF  
PREFECTURE DE LA MEUSE

Contrôle de légalité  
Date de réception de l'AR: 25/07/2023  
055-200066140-DE\_2023\_060-DE

Madame la Présidente explique aux membres du Conseil Communautaire que l'association Familles Rurales « Entre Aire et Chée » souhaite faire appel à la Communauté de Communes De l'Aire à l'Argonne pour assurer la confection de repas pendant le centre de loisirs de Vavincourt.

Une convention de partenariat définissant les modalités de fourniture des repas doit être établie entre les deux parties. Le tarif de la prestation est fixé à 4,90 € le repas, hors livraison.

La convention sera conclue pour la durée du centre de loisirs, soit 3 semaines.

Ayant entendu l'exposé de la Présidente,

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :

- D'approuver la convention définissant les modalités de fourniture de repas annexée à la présente délibération,
- D'autoriser la Présidente à signer la présente convention et tous les documents relatifs à cette affaire.

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.

Pour extrait certifié conforme,

La Présidente,  
Madame Martine AUBRY

Acte rendu exécutoire après dépôt en Préfecture le 25 juillet 2023 et publié ou notifié le 25 juillet 2023
--